

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 4 juillet 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 27 juin 2025
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 33
Nombre de votants : 36

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures et quarante cinq minutes, les membres du comité syndical du PETER du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" de Sud Retz Atlantique à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETER.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Claire HUGUES, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Yves BLANCHARD, Claude CAUDAL, Gaëtan LEAUTE, Jacques PRIEUR, Patrick GILLET **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Annie BRIEND, Sylvie GAUTREAU, Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Hervé GENTES, Michel OLIVIER, Thierry PEZET **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Manuella PELLETIER-SORIN, Laetitia PELTIER, Catherine PROU, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour **Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Claude CAUDAL), Danielle VINCENT, Christiane VAN GOETHEM, M. Jacky DROUET, Pierre MARTIN, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie-Line BOUSSEAU **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS (pouvoir à Laurent ROBIN), Nathalie GUIHAR, M. Jean-Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; Yannick FETIVEAU (pouvoir à Christophe LEGLAND, Mme Karine PAVIZA (pouvoir à Jean-Yves MARNIER), Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

OBJET : AVIS SUR LE PLU ARRETE DE SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE

Madame la Présidente informe le Bureau de la notification au syndicat mixte du PETER du Pays de Retz du PLU arrêté par la commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte le 17 juin 2025, conformément à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme. Le dossier a été transmis le 23 juin 2025.

Il est rappelé que le PETER dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les PLU arrêtés sur son territoire, à défaut son avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, Mme PELLETIER-SORIN ne prenant pas part au vote.

- **DONNE un avis favorable** au plan local d'urbanisme arrêté le 26 mai 2025 par le conseil municipal de Saint-Etienne-de-Mer-Morte
- **AUTORISE Madame la Présidente** à signer toute pièce relative à ce dossier,

La Présidente du PETER
Pascale BRIAND

